

RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS DE QUARTIERS

Du 15 janvier au 18 février 2024, les Caennais peuvent rejoindre leur conseil de quartier et participer ainsi activement à la vie de la Cité.

Véritable outil de la participation citoyenne, les **12 conseils de quartiers de Caen** sont des **lieux de dialogue entre les habitants et la Ville**, et entre les habitants eux-mêmes. Ce sont des **espaces d'information, de concertation et de construction**.

Chaque conseil de quartier est composé de **150 membres désignés pour trois ans**. Il se réunit au moins **deux fois par an en réunion plénière ouverte à tous**. Il est constitué, à son lancement de **2 collèges** :

- Le **collège "habitants"**, de 100 membres au maximum, est composé de 40 habitants tirés au sort sur la liste électorale et de 60 habitants volontaires.
- Le **collège "associations et acteurs locaux"**, de 50 membres maximum, est constitué de représentants d'associations, de collectifs déjà constitués, de professions libérales ou bien de commerçants œuvrant dans le quartier.

Les conseillers de quartiers peuvent être amenés à :

- être des **interlocuteurs privilégiés sur les projets de proximité et le développement de leurs quartiers** ;
- proposer ou participer à **l'élaboration de projets concernant leurs quartiers**.

Monique, conseillère de quartiers Saint-Jean-Eudes, Saint-Gilles, Calmette, Presqu'île

« C'est une très belle expérience, cela permet de proposer des projets, de participer à la vie de la cité et d'être concerné par la ville. » Conseillère de quartier depuis 2021, Monique Garnier compte bien s'engager pour un nouveau mandat de 3 ans en 2024. Une évidence pour celle qui voulait prendre part de façon un peu plus active à la vie de la ville : *« Le projet sur lequel notre commission a beaucoup travaillé est la rénovation de la place Maurice-Fouque, qui fait l'objet d'un budget participatif. Ce projet est très intéressant. »*

Elle encourage tous les Caennais à s'investir à leur tour. *« Il faut découvrir les possibilités qui nous sont offertes de participer à de nombreuses et diverses activités, de faire des propositions d'amélioration, d'être concerné par le quartier et d'avoir des nouvelles idées. »*

Devenir conseiller de quartier

Trois questions à **Sophie Simonnet**, maire adjointe en charge de la participation citoyenne, de la proximité, de la vie associative, et de la politique de la ville.



Inscriptions du 15 janvier au 18 février sur caen.fr/actualite/rejoignez-les-conseils-de-quartier ou dans les pôles de vie de quartier.

